

1) Les comptes annuels 2021 :

Les comptes annuels de l'association présentent un excédent de 36 189 € pour une durée de l'exercice comptable de 12 mois. Le total de notre bilan est de 456 283 € ; il était de 414 546 € à la clôture de l'exercice précédent.

ACTIF	2021	2020
Immobilisations nettes	3 326	538
Créances clients	20 697	47 818
Autres créances	123 875	39 148
Dont subventions 2019-2021	30 530	
Dont subventions 2021-2023	82 180	
Dont crédit de TVA	7 670	
Trésorerie	307 436	321 267
Charges constatées d'avance	949	1 275
<b>TOTAL</b>	<b>456 283</b>	<b>414 546</b>

La situation nette de notre association est désormais de plus de 284 K€, dont une partie relativement significative est constituée du résultat de l'exercice.

PASSIF	2021	2020
Fonds propres	247 518	245 345
Résultat de l'exercice	36 189	2 172
Fonds associatif	283 707	247 517
PRC – provision retraite	4 522	5 214
Fonds dédiés	16 604	7 746
Dettes financières	1 308	24 515
Fournisseurs frais généraux	13 843	9 808
Dettes fiscales et sociales	24 027	50 001
Impôt sur les sociétés	14 569	0
Autres dettes (y compris GEMAS)	26 145	26 892
Produits constatés d'avance	71 558	42 853
<b>TOTAL</b>	<b>456 283</b>	<b>414 546</b>

Au regard des fonds propres, nous disposons à la clôture d'une trésorerie de 308 K€ étant précisé qu'il nous restait à recevoir 113 K€ de subventions dont 31 K€ au titre de la période triennale 2019 – 2021. Les autres créances recouvrées début 2022 sont relatives à des prestations réalisées et d'un crédit de TVA que nous imputerons sur les prochaines déclarations.

En ce qui concerne le passif, le montant des dettes d'exploitation faisant l'objet d'une prochaine sortie de trésorerie s'élève à 52 K€. Après prise en compte des fonds dédiés (17 K€) et des autres dettes dont l'apurement est prévu à moyen terme, le passif exigible est de 151 K€.

Il résulte de ce qui précède que notre situation financière est saine ce qui nous permet de faire face non seulement à l'important décalage inhérent à la quote-part des subventions non encore perçues, mais également aux besoins de la gestion courante de notre association.

La lecture du compte de résultat de l'exercice écoulé appelle les commentaires suivants :

A l'exception des prestations, nos revenus sont confortés conformément à nos attentes.

- Subventions : +32 % pour s'établir à 73 K€
- Cotisations : + 10 % pour s'établir à 66 K€.

La comparaison entre années paires et impaires reste peu aisée en raison des alternances avec/sans Rencontres. Le produit cumulé de la Journée Thématique et des Rencontres 2021 s'élève à 176 K€ en 2021, contre 33 K€ en 2020 (année avec Journée Thématique, mais sans Rencontres).

La masse salariale, qui représente à elle seule près de 40% de l'ensemble des charges est stable par rapport à l'année précédente (114 K€). Les frais de salons, manifestations, publications et de publicité (87 K€) doivent être rapprochés de nos actions. Les honoraires de l'exercice s'élèvent à 36 K€ et l'enveloppe nécessaire au fonctionnement administratif de notre structure est de l'ordre de 25 K€.

<i>Secteur lucratif</i>				
		Produits		Résultat
Rencontres		146 589		21 177
Journées thématiques		59 548		42 700
Label		11 409		7 802
Divers (guide)		780		780
Impôt sur les sociétés		0		-14 453
<b>TOTAL</b>		<b>218 326</b>		<b>58 006</b>

<i>Secteur non lucratif</i>				
		Produits	FD	Résultat
Cotisations – contributions		66 273	0	66 196
Groupes de travail		43 566	-16 497	0
Site internet		6 731	-107	0
IREP		0	0	-11 089
Frais généraux		1 218	0	-75 432
Impôt sur les sociétés		0	0	-116
<b>TOTAL</b>		<b>117 788</b>	<b>-16 604</b>	<b>-20 441</b>

Nous constatons que le seul revenu constitué des cotisations, contributions et dotations des 3 collèges (66 K€) ne suffit pas à couvrir l'ensemble de nos frais généraux (-75 K€) en 2021.

Notre activité étant fiscalement scindée en deux, le résultat du secteur lucratif est excédentaire pour plus de 70 K€ et donc une charge d'impôt de 15 K€ est à verser en 2022. Le secteur non lucratif est, après inscription en fonds dédiés des ressources non consommées, déficitaire de plus de 20 K€.

## 2) Le budget 2022

Pour mémoire, les montants des cotisations individuelles, dotations par collèges et cotisations des membres associés avaient été votés en AG 2021. Des augmentations modérées avaient été adoptées, en misant parallèlement sur une augmentation du nombre d'adhérents. Le budget 2022 est construit en anticipant un doublement du nombre de cotisations individuelles, de 100 à 200.

Le budget intègre la subvention ministérielle 2021-2022, auquel s'ajoute le fond dédié correspondant à la non-réalisation de dépenses de travaux des groupes en période Covid. Ces travaux devant reprendre normalement, les charges associées sont rétablies à leur niveau habituel, de même que les coûts des CA et AG. Les charges de l'année intègrent par ailleurs un coût prévisionnel de refonte du site Internet du Comifer (environ 18 k€). Les recettes du secteur lucratif, essentiellement liées à la journée thématique du 12 avril prochain, resteront sous le seuil de paiement d'un impôt sur les sociétés (IS).

Le budget prévoit un résultat déficitaire de -16,9 k€.